

DEPARTEMENT

EXTRAIT du REGISTRE

AIN

Des Délibérations de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIRIAT

ARRONDISSEMENT

Séance du 18 Novembre 2022

BOURG EN BRESSE

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit novembre à 8h30, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIRIAT s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à VIRIAT sous la présidence de Mme Emmanuelle MERLE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE VIRIAT**

Etaient présents : Mmes MERLE, CONNORD, LACOMBE, MOREL, THERMET, PERDRIX, MRS PERDRIX, CHATARD

D2022111812

Excusés : Monsieur Bernard PERRET, Président, Christine PERTANT, Isabelle MARION

Date de la convocation :
14/11/2022Ont donné pouvoir : Christine PERTANT à Emmanuelle MERLE, Isabelle MARION à Laure THERMETNombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Suffrages exprimés : 10**OBJET : Tarification Transport Solidaire**

Emmanuelle MERLE rappelle la précédente délibération qui fixait les aides financières pour le transport solidaire de l'année 2021.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de mettre en œuvre de nouveaux tarifs ainsi que de nouvelles offres avec les plafonds CSS au 1^{er} juillet 2022 non minoré.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide pour l'année en cours** :

- d'apporter un soutien financier dont les modalités sont en annexe à la délibération, étant entendu que le plafond retenu sera le plafond CSS au 1^{er} juillet 2022.

Et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire le

LE PRESIDENT,
Pour le Président, La Vice-Présidente
Emmanuelle MERLE



ANNEXE DE LA DELIBERATION CONDITIONS D'ATTRIBUTION AU TRANSPORT SOLIDAIRE

1. Soutien financier apporté par la Commune aux bénéficiaires éligibles à la gamme de titres de transport TUB Solidaire à partir du 1er janvier 2023

Type Abonnement	Type de bénéficiaires remplissant les conditions	Tarif Rubis	Participation financière commune de Viriat	Reste à charge du bénéficiaire	Frais de carte à la charge du Bénéficiaire
CARTE OURA Abonnement Annuel Solidaire	Bénéficiaires plus de 18ans	163 €	125,50 €	37,50 €	5 €
CARTE OURA Abonnement Mensuel Solidaire	Bénéficiaires plus de 18ans	16,30 €	13,15 €	3,15 €	5 €
CARTE SCOLAIRE Annuel	Bénéficiaires scol. de la primaire à la terminale	20 €	12 €	8 €	5 €
BILLET OURA FORFAIT 10 VOYAGES SOLIDAIRE une fois par mois	Bénéficiaires moins de 18 ans et plus de 18 ans	5,50 €	4,15 €	1,35 €	

LES CONDITIONS

Résident sur la commune de Viriat depuis au moins 6 mois et remplissant l'une des conditions suivantes :

* plus de 65 ans dont le revenu fiscal annuel de référence est inférieur, selon la composition du ménage, aux plafonds de la Complémentaire Santé Solidaire

ou

* personne handicapée ou invalide dont le revenu fiscal de référence est inférieur, selon la composition du ménage, aux plafonds de la Complémentaire Santé Solidaire

ou

* personne faisant partie d'un ménage dont les ressources (revenu fiscal de référence ou ressources mensuelles) sont inférieures aux plafonds de la Complémentaire santé solidaire

Pour information, les plafonds CSS depuis le 1er juillet 2022 :

Nombre de personne composant le foyer	Ressources des 12 derniers mois
1 personne	9 571 €
2 personnes	14 357 €
3 personnes	17 229 €
4 personnes	20 100 €
Au-delà de 4 personnes, par personne à charge supplémentaire	3 829 €